

GUIDE des ÉTUDES 2026 - 2027

GÉOGRAPHIE

MASTER Mention Géographie
Aménagement Environnement
et Développement (GAED)

**Parcours aménagement et gouvernance
en pays des Suds**

SuP-Fc

Accompagnement pédagogique
Formations à distance - Certifications

SOMMAIRE

1. Mot de bienvenue	5
2. Candidature	6
2.1 Conditions d'accès	6
2.2 Étudiants relevant de « études en France »	6
2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence	6
2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master	7
3. Inscriptions	8
3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie	8
3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge	8
3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge	8
3.2 Étudiants boursiers	8
3.3 Aménagement des conditions d'études	9
3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)	9
3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau	9
3.4 Carte étudiant	10
3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE	10
3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)	10
3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)	10
3.6 Auditeurs (libres)	11
3.7 Transfert universitaire	12
3.8 Annulation inscription	12
3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux	12



3.8.2 Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription	12
3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	13
4. Organisation des examens	14
4.1 Examens à Besançon	14
4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer	14
4.3 Examens en Campus connecté	15
4.4 Télé-examens	15
5. Règles générales des M3C	16
5.1 Organisation des cursus	16
5.2 Notation	16
5.3 Deuxième session	17
5.4 Capitalisation des UE et ECUE	17
5.5 Mode de validation du diplôme	17
5.6 Règles de compensation	18
5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard	18
5.8 Règles de redoublement	19
5.9 Absence à une épreuve	19
5.10 Mention	19
5.11 Poursuite des études	19
6. Mise en situation professionnelle - Stage	21
7. Certifications	22
7.1 PIX	22
7.1.1 Généralités	22
7.1.2 Objectifs principaux	22



7.2 TOEIC	23
8. Communication et plateformes	24
8.1 Accès aux ressources électroniques	24
8.1.1 Activation compte universitaire SESAME	24
8.1.2 Etape 1 : Ecran d'authentification	24
8.1.3 Etape 2 : Ecran de saisie du mot de passe	24
8.1.4 Etape 3 : Ecran de fin	24
8.2 Production des étudiants	24
8.2.1 Les productions des étudiants	24
8.2.2 Plagiat	25
8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres	25
8.3 Communication avec la scolarité	25
8.4 Plateforme moodle	25
8.5 Les bibliothèques universitaires	26
8.6 En pratique	26
9. Calendrier général	28
10. Contacts Géographie	29
10.1 Contacts pour la filière	29
10.2 Vous rendre au SUP-FC	29
11. Présentation de la formation	30
12. Coût de la formation	32
13. M3C et évaluations des connaissances	34
13.1 Évaluation des connaissances	34
13.2 Tableau récapitulatif des M3C	35



14. Structure du Master 1	36
15. Description des enseignements du Master 1	38
16. Structure du master 2	58
17. Description des enseignements du master 2	59
18. Calendrier des examens	69
18.1 M1 GAED parcours AGPS, SUP-FC	69
18.2 M2 GAED parcours AGPS, SUP-FC	71
19. Glossaire	73



1 - MOT DE BIENVENUE



Bienvenue au sein du SUP-FC de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Intégré pleinement à l'Université Marie et Louis Pasteur, notre centre s'inscrit dans une dynamique d'excellence académique et d'innovation pédagogique. Fort d'une expérience reconnue depuis 1966, il porte l'ambition de rendre l'enseignement supérieur accessible à toutes et à tous, en s'appuyant sur des modalités d'apprentissage flexibles, adaptées aux contraintes et aux parcours de chacun.

Choisir l'enseignement à distance, c'est faire le choix d'une formation exigeante, qui repose sur l'autonomie, la rigueur et l'engagement personnel. C'est aussi rejoindre une communauté d'apprenants aux profils variés, partageant une même volonté de se former, de progresser et de construire leur avenir.

Notre public est riche de sa diversité : étudiants en reprise d'études, professionnels engagés dans une démarche de formation continue, apprenants situés sur l'ensemble du territoire ou à l'international. Cette diversité constitue une véritable force, qui nous conduit à concevoir des dispositifs pédagogiques adaptés, inclusifs et attentifs aux réalités de chacun.

Tout au long de votre parcours, nos équipes pédagogiques, administratives et techniques sont mobilisées pour vous accompagner, vous conseiller et favoriser votre réussite. Nous mettons à votre disposition des ressources de qualité et des outils pensés pour soutenir votre progression dans les meilleures conditions.

Ce guide des études a été conçu pour vous orienter et vous fournir les informations essentielles à la bonne compréhension de votre formation. Nous vous invitons à le consulter attentivement : il sera un repère précieux tout au long de votre année universitaire.

S'engager dans une nouvelle phase d'apprentissage demande un investissement important en temps et en énergie. C'est une décision courageuse, qui mérite d'être pleinement soutenue. C'est précisément dans cet esprit que notre centre vous accompagne, afin que vous puissiez vous épanouir et mener à bien votre projet de formation.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire, riche en apprentissages, en réussites et en projets accomplis.



Le Directeur du SUP-FC
Fabrice Lallemand



2 - CANDIDATURE

2.1 Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission compétente statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès en master première année (M1) est la licence de la mention, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Toutefois, pour les personnes ayant obtenu leur diplôme le plus récent hors Union Européenne, l'accès en Master nécessite l'obtention d'un diplôme de la même mention du même niveau, et d'avoir suivi au moins une année d'études universitaires dans un pays francophone de l'Union Européenne dans une mention pertinente. Enfin, sauf exception, un certificat de langue C1 est demandé aux personnes ayant obtenu leur dernier diplôme universitaire dans un système éducatif non francophone. Il existe aussi une procédure de validation des acquis qui permet de faire valoir une expérience conséquente pertinente pour la formation. Attention, l'accès n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

Vous voulez candidater au SUP-FC, vous pouvez poser votre candidature sur le site sup-fc.univ-lyon.fr à la rubrique « je candidate », sauf si vous avez ou vous préparez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous reprenez des études et possédez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous êtes de nationalité étrangère, ressortissant de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco, vous êtes non européen résident dans un pays ou territoire non couvert par le dispositif Études en France, vous bénéficiez de la formation continue, dans ce cas, vous pouvez poser votre candidature sur le site Mon Master <https://www.monmaster.gouv.fr>

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants internationaux à l'université :

décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013).
Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;

arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

La procédure "Études en France" concerne uniquement les étudiants résidant dans l'un des 65 pays suivants : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.



2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence

Les modalités de demande d'inscription en 1ère année d'une formation de niveau licence varient en fonction de votre situation. Si vous résidez dans un pays relevant de la procédure "Études en France" ...

1. ... et vous avez la nationalité du pays dans lequel vous résidez. (Par exemple, vous habitez au Maroc et avez la nationalité marocaine).

Si vous préparez un autre diplôme (donnant accès à l'enseignement supérieur français), vous devrez effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP) et suivre la procédure "Études en France". La DAP se fait en ligne depuis la plateforme "Études en France".

2. ... et vous avez la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, ou êtes ressortissant de Norvège, d'Islande, du Lichtenstein, de Suisse, d'Andorre ou de Monaco. (Par exemple, vous habitez au Sénégal mais avez la nationalité allemande), vous devez uniquement formuler vos vœux sur la plateforme "eCandidat".

Si vous souhaitez intégrer l'enseignement supérieur pour l'année 2026/2027, voici les dates à connaître pour vous porter candidat :

eCandidat :

Candidatures : à partir du 4 mai 2026 au 23 septembre 2026

DAP - Demande d'admission préalable :

Début des inscriptions 1^{er} octobre 2026

Clôture des inscriptions 15 décembre 2026

Votre dossier de candidature sera examiné en même temps par les 3 universités que vous aurez demandées.

Réponse des universités et propositions d'acceptation : avant le 30 avril 2027.

Les universités pourront vous faire part, le cas échéant, des propositions d'exonérations dont vous pourriez bénéficier.

Réponse de l'étudiant : le 31 mai 2027 au plus tard.

Si vous avez reçu plusieurs propositions d'acceptations, vous devrez faire un choix. Attention, si vous ne répondez pas avant le 15 mai, l'absence de réponse sera considérée comme un refus.

2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master

Si vous souhaitez poursuivre vos études en France à partir de la 2ème ou 3ème année de licence ou en master, vous devez suivre la procédure "Études en France" jusqu'à l'obtention d'un visa étudiant. Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider. Nous vous invitons à consulter le site Campus France de votre pays de résidence pour connaître le calendrier de candidature aux formations hors DAP (Licence 2 à Master). Dans le cadre de l'enseignement à distance, il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa pour suivre vos études. Seulement dans le cas où vous souhaiteriez venir passer vos examens à Besançon, il sera alors nécessaire d'avoir un visa.

Pour contacter Campus France dans votre pays de résidence :

<https://www.campusfrance.org/fr/espaces>



3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se déroulent de début juillet jusqu'à fin octobre 2026. Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congé formation, congés examens, congés sans solde...).

3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université Marie et Louis Pasteur :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

sefocal.umlp.fr

sefocal@umlp.fr

Accueil : 03 81 66 61 21



3.2 Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016- 88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens. Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 ECTS). Ne sont pas concernés les étudiants s'inscrivant dans les formations se déroulant obligatoirement en demi-vitesse.

3.3 Aménagement des conditions d'études

L'Université Marie et Louis Pasteur a mis en place des mesures destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants à besoins spécifiques. Ces derniers pourront disposer d'aménagements contractualisés entre eux et la composante. Pour cet article le terme "étudiant" sera privilégié afin de s'en tenir à la lettre du législateur et pouvoir réglementaire. Cependant, il fait référence de manière plus large aux usagers de l'enseignement supérieur. Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'étude : les étudiants salariés, les femmes enceintes, les chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, les étudiants à besoin éducatifs particuliers, les étudiants en longue maladie, les étudiants entrepreneurs, les artistes de haut niveau, les sportifs de haut niveau, les étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, les étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale, les étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique, les étudiants réalisant un volontariat militaire prévu à l'article L.121-1 du code du service national, les étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS.

3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)

Les demandes sont faites dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportif de haut niveau) » ([demande rse tout etudiant - cfvu 27 juin 2024.pdf](#)). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (à remplir par l'étudiant et qui sera annexé à son contrat pédagogique). Le SUP-FC ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande peut se faire dès le début de l'année universitaire et au plus tard 6 semaines avant la date des examens pour les épreuves en contrôle terminal et dès le début de l'année universitaire (au plus tard au 30 octobre) pour les épreuves en contrôle continu.

Les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre par type de situation (formulaire, délai, organisme instructeur, pièces justificatives ...), la liste des aménagements des études pouvant être proposés sont énoncées dans la charte. Le directeur du SUP-FC décide des aménagements accordés ainsi que de leur durée. Il notifie sa décision à l'utilisateur.

3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau

Pour les étudiants sportifs de haut niveau la demande est faite dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour étudiant sportif de haut niveau universitaire (SHNU) » , ([Regime-special-etude](#)). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (le contrat SHNU) ainsi que la charte des régimes spéciaux d'études des sportifs de haut niveau. Le formulaire (ou contrat SHNU) sera annexé au contrat pédagogique de l'étudiant). Le SUP-FC ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande est à réaliser entre le début de l'année universitaire et avant le 30 octobre.

Les conditions d'éligibilité au statut SHNU, la procédure à suivre, les délais, les obligations des parties, sont énoncés dans la charte.

Tous les usagers bénéficiant d'un régime spécial d'études se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE et ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.



Pour les usagers en licence ayant conclu avec l'université un contrat pédagogique pour la réussite étudiante, ces modalités spécifiques sont inscrites dans ce contrat.

Pour les usagers ne pouvant pas être en présentiel pendant la période d'examens pour des raisons indépendantes de leur volonté et sous réserve de l'accord du SUP-FC, la composante de la formation peut leur proposer des modalités pédagogiques spécifiques d'examen.

Service de Santé Étudiante
45 avenue de l'Observatoire
BP 1535
25009 BESANCON CEDEX

+33 381 666 130

sse@univ-fcomte.fr

3.4 Carte étudiant

Une carte étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par voie postale.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613- 38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours.

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès à l'année supérieure.



3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la VES, toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la VAE, une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche est faite auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

sefocal.umlp.fr

sefocal@univ-fcomte.fr

03 81 66 61 21

3.6 Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'Université Marie et Louis Pasteur est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l'ULMP sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être effectuée par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la



composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en ligne, aux cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au SUP-FC, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :

- Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
- Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :
- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35€

3.7 Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.

3.8 Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription. Après le début de l'année universitaire, il ne sera effectué aucun remboursement.

3.8.2 Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.

4 - ORGANISATION DES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT ([http:// ent.univ-fcomte.fr](http://ent.univ-fcomte.fr)) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

La modalité officielle pour les examens est le présentiel sur le site de Besançon. Dans la mesure du possible, nous proposons de passer les examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer, dans un campus connecté ou en télé-examen.

4.1 Examens à Besançon

- Les examens ont lieu à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont téléchargeables par les étudiants sur iexam.

4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de la représentation française dans le pays où se trouve le centre d'examen : l'étudiant doit, avant sa demande d'inscription, vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il doit ensuite se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter la représentation (ambassade, consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus, le centre s'engage à expédier par colis express (transporteur international missionné par nos services) les copies au SUP-FC, une fois la session d'examens terminée . Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription pour validation. L'inscription ne pourra s'effectuer sans l'accord explicite du SUP-FC, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Le paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés localement pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).



L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4.3 Examens en Campus connecté

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen en campus connecté pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir à Besançon.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site du gouvernement :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/liste-des-campus-connectes-91613>

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera demandé pour chaque période d'examens aux étudiants souhaitant composer en campus connecté ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. L'envoi des sujets et du matériel d'examen est effectué par courrier recommandé à destination du centre d'examen.

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4.4 Télé-examens

Une quatrième modalité nécessitant un équipement spécifique est proposée pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance et elle est assurée par une entreprise extérieure. Elle vous permet de composer vos contrôles depuis chez vous. Avant toute chose, il est important de vérifier que vous êtes éligible à cette modalité. Pour être éligible, vous devez posséder un ordinateur équipé d'une webcam, d'un navigateur internet récent, une connexion avec un débit suffisant et pouvoir vous isoler pendant les épreuves. Le débit minimum pour envisager cette modalité doit être de 0,5 Mo/s en upload et 3 Mo/s en download. Pour mesurer votre débit vous pouvez utiliser les sites <https://www.speedtest.net> ou <https://www.testdebit.fr>. Une fois ces premières vérifications effectuées, vous pouvez informer la scolarité de votre souhait d'utiliser le télé-examen. Vous pouvez faire cela dès votre inscription ou au plus tard 2 mois avant les examens. Une information rappelant le calendrier et les modalités, vous sera envoyée sur votre boîte mail universitaire avant chaque session d'examen.

Pour chaque nouvelle année universitaire, lorsque vous passez pour la première fois dans la modalité en télé-examen (par exemple en janvier), vous devez régler la somme de 45€. Celle-ci vous permet d'accéder au test de prise en main avec l'application de l'entreprise managExam. En cas de réussite, vous serez donc éligible à cette modalité. Il faut alors vous inscrire aux examens sur l'application dédiée <https://examens-sup-fc.univ-fcomte.fr>. Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez régler le complément qui est de 50€ plus 6€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits. En cas d'échec ou de non présentation au test de prise en main, la somme de 45€ ne sera pas remboursée et vous devez utiliser une autre modalité pour vos examens.

Lors des sessions suivantes d'examens (par exemple en mai et/ou en août), vous réglerez à l'issue de votre inscription aux examens la somme de 95€ plus 6€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits.

Dans tous les cas, il n'y aura pas de remboursement si vous ne vous présentez pas ou en cas de problème technique durant les examens en télé-surveillance.

5 - RÈGLES GÉNÉRALES DES M3C

5.1 Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en Demi-vitesse (sauf exception) qui est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant suit une demi-année de diplôme (soit un semestre de diplôme) sur une année universitaire complète soit d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année universitaire suivante d'octobre à mai. En validant un semestre complet par an, l'étudiant peut bénéficier de la compensation par semestre quand elle est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant peut s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Pour le régime normal d'étude (ou vitesse normale), les cours se déroulent sur 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, il convient de se reporter aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Une fois l'inscription payée, celle-ci ne pourra plus être modifiée.

5.2 Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les M3C du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.



Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

5.3 Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des M3C peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

5.4 Capitalisation des UE et ECUE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'utilisateur y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'utilisateur n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'utilisateur a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'utilisateur.

Il est possible pour les étudiants du Sup-fc de demander une Unité d'Enseignement Libre. L'étudiant doit d'abord prendre contact avec le service OSE ose.umlp.fr qui validera avec lui la pertinence du stage demandé.

5.5 Mode de validation du diplôme

L'étudiant peut obtenir son diplôme (DEUG - licence - maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par VAE. Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.



La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

5.6 Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du certificat de capacité en droit :

- La poursuite d'études en deuxième année avec un semestre de retard n'est pas possible.

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un usager qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le premier semestre ;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.



5.8 Règles de redoublement

Le redoublement est de droit et sans limite dans les diplômes non sélectifs (licence et certificat de capacité en droit). Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives (master). A l'issue de la première année de diplôme de master, les usagers qui souhaitent redoubler doivent y être autorisés par l'autorité compétente. Pour la deuxième année de master, le redoublement peut être limité, afin de permettre l'accès effectif des étudiants ayant validé leur master première année. Les capacités d'accueil en master deuxième année sont celles définies à l'année N-1 en master première année.

5.9 Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'EC / UE , le semestre et l'année correspondants auront comme résultat « Défaillant ». Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concerné se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'étudiant pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et VES : Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.

5.10 Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez bien	12	14
Bien	14	16
Très bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.



5.11 Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 [ECTS](#) dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.



6 - MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.



7 - CERTIFICATIONS

7.1 PIX

7.1.1 Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

1. Informations et données.
2. Communication et collaboration.
3. Création de contenu.
4. Protection et sécurité.
5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

7.1.2 Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX :

<https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme qui constitue en une opportunité qui vous est offerte par notre université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du *TOEIC*.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. À l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification à distance sur votre ordinateur personnel afin d'obtenir le TOEIC officiel.

Les sessions de certification TOEIC auront lieu un samedi de 9h à 12h pendant la période des examens.

8 - COMMUNICATION ET PLATEFORMES

8.1 Accès aux ressources électroniques

8.1.1 Activation compte universitaire SESAME

Pour accéder aux ressources électroniques, vous devez avoir activé votre compte universitaire SESAME:

sesame.univ-fcomte.fr/activer

8.1.2 Etape 1 : Ecran d'authentification

- Rentrez votre INE en minuscules. Vous pouvez le retrouver sur votre contrat pédagogique.
- Rentrez votre date de naissance
- Cochez la case « J'ai pris connaissance »
- Téléchargez la charte informatique
- Recopiez le code de sécurité
- Cliquez sur « S'identifier » pour valider

8.1.3 Etape 2 : Ecran de saisie du mot de passe

- Cet écran va vous donner votre identifiant/login. Notez-le bien car il sera utile pour vous authentifier sur l'ensemble des sites de l'université.
- Saisissez vos questions réponses de récupération de mot de passe
- Respectez bien les contraintes de création de votre mot de passe
- Validez

8.1.4 Etape 3 : Ecran de fin

- Notez bien votre identifiant/login ainsi que votre adresse mail universitaire , et pensez bien à mémoriser votre mot de passe
- Votre compte est maintenant initialisé et votre boîte mail universitaire est maintenant opérationnelle.
- A noter : veuillez patienter 24h après votre inscription pédagogique avant d'accéder à votre compte Sésame
- Accès aux cours
- Vous pourrez accéder à vos cours et à votre boîte mail universitaire, via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ou directement :
 - pour la messagerie : ent.umlp.fr
 - pour la plateforme de cours (moodle) : moodle.univ-fcomte.fr

8.2 Production des étudiants



8.2.1 Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

8.2.2 Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

L'usage de l'IA est réglementé, prenez connaissance de la charte de son bon usage sur le site [Charte IA.pdf](#)

8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

8.3 Communication avec la scolarité

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université :

prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr

exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Sciences pour l'ingénieur – L3) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. Avant de poser une question, relire le guide des études.

8.4 Plateforme moodle

Les cours sont consultables en version électronique : l'accès est possible à partir du démarrage des cours, sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) sur la plateforme moodle :

<https://moodle.univ-fcomte.fr>

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la



publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants. Chaque forum associé aux espaces doit être utilisé à bon escient.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de l'ensemble des filières du SUP-FC. Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet à l'administration de diffuser des informations générales.
- L'espace diplôme concerne votre filière.
- L'espace de cours qui concerne chaque module d'enseignement doit être privilégié pour les questions pédagogiques.

Pour tout échange d'informations concernant un cours précis, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un forum d'échanges. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le forum annonces permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.

8.5 Les bibliothèques universitaires

A distance, bénéficiez des recherches documentaires plus simples et plus rapides. Sur le campus, vous aurez également accès aux Bibliothèques Universitaires (BU).

Ariane, l'outil de recherche des bibliothèques de L'Université Marie et Louis Pasteur, vous guide pour effectuer une recherche dans toutes les bibliothèques du réseau, sur tous types de documents, papier (livres, revues...), multimédia (DVD...) ou numériques (e-books, articles scientifiques, thèses...).

En quelques clics, vous pouvez accéder aux informations concernant le document que vous recherchez : sa disponibilité, sa bibliothèque, ou le lien d'accès vers le texte intégral.

Ariane vous permettra également d'élargir vos recherches aux bibliothèques de l'Université de Bourgogne (UB), de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSM), membres de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Plus de renseignements :

bu.umlp.fr

8.6 En pratique

Vous souhaitez :

- activer votre compte universitaire sésame,
- trouver votre identifiant,
- accéder à vos cours,



- récupérer votre mot de passe,
- rediriger votre boîte mail universitaire vers votre boîte mail personnelle,

Rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, rubrique "Je suis étudiant au SUP-FC - La scolarité ou FAQ".

Lien :

sup-fc.umlp.fr/formations/faqs

Le règlement général des études et des examens est disponible ici

umlp.fr/documents-officiels-0



9 - CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	Echéance
05-10-2026 au 08-01-2027	Première période de cours
05-10-2026 au 28-05-2027	Cours DAEU
23-11-2026 au 07-12-2026	Inscription aux examens de la première période
25-01-2027 au 29-01-2027	Première session d'examens de la première période
01-02-2027 au 10-05-2027	Deuxième période de cours
26-03-2027 au 13-04-2027	Inscription aux examens de la deuxième période
24-05-2027 au 28-05-2027	Première session d'examens de la deuxième période
07-06-2027 au 11-06-2027	Examens DAEU
01-07-2027 au 12-07-2027	Inscription aux examens de deuxième session
23-08-2027 au 27-08-2027	Deuxième session d'examens des deux périodes
31-08-2027	Fin des cours et des stages

Seul le DAEU est en session unique au SUP-FC.



10 - CONTACTS GÉOGRAPHIE

SUP-FC / Université Marie et Louis Pasteur

Bâtiment Bachelier - Domaine de la Bouloie - 25030 Besançon Cedex
03.81.66.58.70

Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés
sup-fc@univ-fcomte.fr

10.1 Contacts pour la filière

Responsable Pédagogique
Alexandre MOINE

Scolarité de la filière géographie :
Clara GUIGNOT
Mail : ctu-geographie@univ-fcomte.fr
Téléphone : 03.81.66.58.72

10.2 Vous rendre au SUP-FC

VOUS VENEZ EN BUS

Ligne 3 : Centre Ville - Temis / Campus
Ligne 7 : Palente - Haut de chazal

VOUS VENEZ EN TRAIN

Vous devez descendre à la gare Besançon Viotte. Si vous arrivez à la gare de Besançon Franche-Comté TGV, vous devez prendre une navette train SNCF entre cette nouvelle gare et la gare du centre ville de Besançon (Viotte).

VOUS VENEZ EN VOITURE

Coordonnées GPS du bâtiment : Lat : 47.247156517630884 / Long : 5.984909534454346
Le plus rapide : Sortie 57 sur la N57, pour rejoindre le grand parking de l'université.

Nous sommes référencés sur Google Maps à SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification.



11 - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Ce Master administré à distance s'adresse à deux types de publics, étudiants français ou européens et au-delà, et étudiants en provenance des pays des Suds désirant acquérir des compétences sur la mise en place de projets de développement dans les pays des Suds, contribuant à la gouvernance, ainsi que maîtriser les concepts et méthodes de l'intelligence territoriale.

L'aménagement du territoire est un terme générique qui recouvre par les pratiques qui y sont associées, des réalités très différentes. Sur la base des politiques mises en oeuvre dans les pays du Nord et notamment en France, des transferts méthodologiques ont lieu vers les Pays des Suds, avec le développement en ligne de mire. Cependant, ce concept est en pleine mutation dans le contexte environnemental et énergétique présent, et rend aujourd'hui impossible le transfert pur et simple des « recettes » appliquées dans les pays développés. Or, les situations en pays des Suds sont très disparates et recouvrent des réalités géopolitiques très variées et si certains outils peuvent être utilisés sans problèmes, d'autres se heurtent aux réalités locales, fondées notamment sur la complexité des jeux d'acteurs hors des cadres institutionnels classiques. En ce sens il est reconnu aujourd'hui que la gouvernance résulte des multiples liens qui s'établissent entre les acteurs, conférant aux systèmes territoriaux une stabilité plus ou moins effective et durable dans le temps.

Ainsi, de nombreux phénomènes perturbent ces équilibres locaux, soit de manière endogène parce que les conditions initiales sont modifiées, soit du fait de choix politiques à d'autres échelles ou tout simplement d'influences plus globales qui résultent par exemple des conséquences de l'interconnexion complexe des territoires et des systèmes économiques, financiers mais aussi des écosystèmes. . . à l'échelle mondiale. Il s'agit donc de comprendre comment dans le cadre de contextes territoriaux locaux, des projets peuvent émerger, être soutenus et pérennisés.

Enfin, aujourd'hui, les métiers de l'aménagement du territoire font donc face à de nouvelles demandes résultant à la fois de l'évolution :

- des maillages territoriaux (intercommunalités, intégrations régionales. . .) quels que soient les pays;
- des cadres législatifs toujours plus complexes;
- des rapports entre les différentes catégories d'acteurs, sur la base de relations qui transcendent les échelles, qui sont multipliées dans des temps très courts, et lient des systèmes organisationnels très complexes;
- de l'évolution des concepts propres à ces champs professionnels (rénovation urbaine, développement durable, villes éclatées, périurbaines, bidonvilles, mobilités, transports, projets de développement);
- dans les Pays du Nord, les nouvelles préoccupations environnementales complexifient les pratiques de l'aménagement en imposant notamment la coordination des acteurs là où régnait bien souvent le chacun pour soi.

Dans ce contexte, la demande porte sur les diagnostics territoriaux, le portage et la mise en place de projets de développement, la prospective territoriale, la définition et la gestion de projets urbains et/ou ruraux, le travail en réseaux d'acteurs. Ces activités prennent place soit au sein de structures territoriales, soit au sein de structures associatives, ou encore de bureaux d'études travaillant pour leur compte. La compétence en intelligence territoriale apporte un atout complémentaire pour le recrutement dans ces secteurs d'activité : de plus en plus, les méthodes d'observation, d'évaluation, d'analyse de l'information spatiale, ainsi que le travail partenarial et participatif, font partie des nouvelles missions. L'intelligence territoriale fonde son action sur la connaissance des acteurs et des jeux d'acteurs de terrains (collectivités territoriales. . .) et sur la maîtrise de l'information; ainsi le Master « Aménagement et gouvernance dans les pays des Suds » répond clairement à cette attente en proposant une formation axée sur la compréhension des processus de gouvernance des pays des Suds.

L'équipe à l'origine de la spécialité développe un ensemble d'approches complémentaires depuis plusieurs années, autour de la compréhension du fonctionnement des territoires, grâce aux outils dédiés en géographie (structuration, traitement, diffusion et représentation des données; analyse des jeux d'acteurs), mais aussi de la formalisation des attendus du développement en Pays des Suds et en Europe.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons faire évoluer les étudiants en leur fournissant les outils nécessaires pour comprendre avant de représenter le fonctionnement des territoires qu'ils abordent, mais aussi le recul indispensable



afin d'accompagner l'aide à la décision de manière posée et scientifique. Le parcours proposé repose par conséquent sur :

- La maîtrise des concepts clés de la géographie : espace, territoire, environnement, aménagement et de ses notions fondamentales : échelle, distance, forme;
- La maîtrise des concepts économiques et sociaux inhérents à la conduite de projets de développement (théories du développement, enjeux. . .) et de coopération (montage de projet, suivi et évaluation) en Pays des Suds;
- L'aménagement des territoires comme démarche d'intervention volontaire sur l'organisation de l'espace, intégrant des phénomènes aux échelles différenciées. Ceci passe par l'établissement de diagnostics territoriaux, dans l'objectif de développer des démarches de prospective et de concertation, pour arriver à l'élaboration de stratégies, de prises de décisions, fondées sur les outils suivants : enquêtes statistiques, imagerie, bases de données et systèmes d'information géographique, analyse spatiale;
- Les TIC, comme moyen de communication privilégié de toutes formes d'informations qui entre en jeux dans la prise de décision.
- Les méthodes et les outils de la gouvernance, au service des démarches collaboratives et participatives, des projets partenariaux dans le cadre de l'approche global.

L'originalité du Master proposé est de relier pleinement méthodes, thématiques et conduite de projet, sur un cycle complet, cohérent de deux années. L'intitulé de spécialité, « Aménagement et gouvernance dans les Pays des Suds », souligne cette complémentarité. En outre, l'appui du laboratoire ThéMA permet de disposer d'un socle méthodologique solide et éprouvé ainsi que d'un solide réseau de partenaires tant dans la recherche que dans les applications territoriales. Au-delà, l'enjeu est aussi de préparer des étudiants à un monde professionnel changeant et fortement investi par la dimension internationale, où l'adaptabilité est un atout majeur.

En s'inscrivant dans le cadre de l'enseignement à distance sur la totalité des deux années et sans regroupement pédagogique, ce Master a pour objectif de mettre à disposition des étudiants des Pays des Suds, des enseignements de qualité pour le coût modique d'une inscription universitaire en s'appuyant sur des dispositifs de mise en réseau aujourd'hui largement développés.



12 - COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2026-2027 :

Tarifs étudiants communautaires (Espace Économique Européen)

- 255 € pour une inscription principale en master, 167 € pour une inscription complémentaire
- 200 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre)

Tarifs étudiants extra-communautaires (Hors Espace Économique Européen)

- 3950 € pour une inscription principale en master, 2633 € pour une inscription complémentaire
- 200 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre)

→ **Droits pédagogiques** :

- **Frais d'accès aux cours**

- pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS
- pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS
- pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'Al à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr

- **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances**

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €
- **Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger ou Campus connecté** : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)
- **Frais de télé-examens** : se référer au chapitre 4.4
- **Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 103 € (sujet à modification).

ATTENTION ! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Attention, les demandes de consultation de copies ne peuvent être émises qu'après l'envoi des relevés de notes définitifs, après la tenue des jurys au mois de juillet. Les étudiants n'ont pas le droit de demander de re-correction de leurs copies. Les notes sont définitives et si ils veulent les contester, il faut faire un recours gracieux en ligne via [adulact demarches.adulact.org/commencer/contestation-d-une-decision-de-refus-de-candidatur](http://demarches.adulact.org/commencer/contestation-d-une-decision-de-refus-de-candidatur)

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.



Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université Marie et Louis Pasteur**.

13 - M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

13.1 Évaluation des connaissances

L'enseignement est organisé en 4 semestres de 13 semaines. L'étudiant doit obtenir 30 ECTS par semestre, soit au total sur deux ans : 120 ECTS.

En première année, l'étudiant prépare dans le cadre de chaque semestre, 5 UE pour un total de 30 ECTS soit au total : 60 ECTS.

En deuxième année, l'étudiant participe à un projet tuteuré en premier semestre correspondant à 6 ECTS, couplé à des enseignements valant pour 24 ECTS. Le projet tuteuré est adossé à la mise en place d'un centre de ressources spécifiques qui permettra son déroulement. Au deuxième semestre il participe à un stage en entreprise ou dans une structure de recherche pour l'équivalent de 30 ECTS.

Les modalités de contrôle des connaissances sont en grande partie similaires aux modalités en vigueur pour les masters en présentiel, à l'exception du fait que le master AGPS propose une session de rattrapage fin août/début septembre (session 2), cette particularité induisant de fait quelques différences. Les étudiants sont évalués sur la base de trois types de contrôle :

- Un contrôle de l'acquisition des bases théoriques, réalisé sur la base d'examens écrits se déroulant en fin de session ;
- Un contrôle des acquis en termes de savoirs faire méthodologiques, qui prend la forme de travaux de contrôles continus, réalisés tout au long des sessions et selon les cas, pouvant être transversaux donc communs à différentes unités/éléments. Cette forme de contrôle se prête particulièrement bien à l'enseignement à distance et permet de maintenir un lien fort avec les étudiants sur la base d'échanges réguliers ;
- Enfin, un dernier mode d'évaluation, portant cette fois-ci sur le travail de long terme que représente le mémoire de recherche ou le rapport de stage et basé comme nous l'avons vu sur une double évaluation universitaire et professionnelle ou de recherche selon le type de stage.

Cependant, à la différence des Masters en présentiel, les moyennes semestrielles et annuelles ne sont produites qu'en fin de première session (c'est-à-dire en juin) ainsi qu'au terme de la deuxième session d'examens pour les étudiants ayant des unités à repasser.

Il existe un double système de compensation : au niveau du semestre et au niveau de l'année. Les unités dont la note est inférieure à la moyenne peuvent être compensées soit par la moyenne semestrielle, soit par la moyenne annuelle :

- Si la moyenne d'un semestre est égale ou supérieure à 10/20, le semestre est validé à condition que chaque unité ait une note au moins égale à 8/20 (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 sont obtenues par compensation).
- En M1, si la moyenne d'une année est supérieure ou égale à 10/20, l'année est validée si et seulement si chaque unité a une note supérieure ou égale à 8/20 (les unités — et éventuellement le semestre — dont les résultats sont inférieurs à 10/20, sont obtenus par compensation).
- En M2, l'année est validée si et seulement si chaque semestre est validé séparément (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 et supérieurs à 8/20 sont obtenues par compensation).
- Si l'année (M1 ou M2) n'est pas validée, l'étudiant doit repasser les unités auxquelles il a obtenu une note strictement inférieure à 10/20 et qui ne sont pas compensées par une moyenne semestrielle.

Dans le cas d'un redoublement, les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées. Par contre les notes inférieures à 10/20 qui n'ont pas été compensées ne sont pas conservées automatiquement d'une année à l'autre. Lors de votre inscription pédagogique, vous devez en faire la demande.



Modalités pour les contrôles continus :

- Un contrôle continu avec une note supérieure ou égale à 10/20 en première session ne doit pas être repassé.
- Un contrôle continu non rendu en première session doit être repassé en deuxième session (sinon, ABI donc défaillance).
- Un contrôle continu avec une note strictement inférieure à 10/20 en première session, s'il n'est pas compensé en première session par d'autres notes à l'intérieur de l'unité, peut être repassé par l'étudiant(e) en deuxième session; dans ce cas, la note obtenue en session 2 est la meilleure des deux notes (de session 1 et de session 2).

Nous rappelons ici que tous les contrôles continus proposés doivent être rendus (en session 1 ou 2). Si un étudiant ne rend pas un contrôle continu soit en session 1 soit en session 2, il sera considéré comme ayant une ABI (absence injustifiée) ce qui bloquera le calcul de ses résultats et donc à terme l'obtention éventuelle de son diplôme.

Les jurys seront constitués d'enseignants-chercheurs ainsi que dans la mesure du possible de professionnels de l'aménagement et du développement en pays des Suds.

13.2 Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique «Formations (CTU) - Je suis étudiant au SUP-FC - M3C».



14 - STRUCTURE DU MASTER 1

Semestre 07

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
▼	Y4VHG7U1 - UE1-De la donnée à la connaiss. :recens° et org. des sources	6.0
1	Y4VHG711 - Bases de données	1.5
1	Y4VHG712 - Enquêtes et échantillonnage	1.5
1	Y4VHG713 - Recherche de documents et bibliographie	1.5
1	Y4VHG714 - Sources et documents (Pays des Suds)	1.5
▼	Y4VHG7U2 - UE2 - TIC et Territoires	6.0
1	Y4VHG721 - Politiques en matière d'information et de communication	2.0
1	Y4VHG722 - Société de l'information / société de la connaissance	2.0
1	Y4VHG723 - Systèmes d'info appliqués à la gestion / planificat° terr.	2.0
▼	Y4VHG7U3 - UE3 - Aménagement et gestion des territoires	6.0
2	Y4VHG731 - Aménager le territoire en concertation	2.0
2	Y4VHG732 - Analyse comparée des pol d'aménagement dans les Pays des Suds	2.0
2	Y4VHG733 - Comprendre l'Aménagement du Territoire, du Nord au Sud	2.0
▼	Y4VHG7U4 - UE4 - Analyse socio-économique et diagnostic territorial	6.0
2	Y4VHG741 - Diagnostic socio-économique de territoire	2.0
2	Y4VHG742 - Outils au service du diagnostic	2.0
2	Y4VHG743 - Rôle du diagnostic dans les projets de coopération	2.0
A	Y4VHG7U5 - UE5 - Langues	6.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai



Semestre 08

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
▼	Y4VHG8U1 - UE1 - Intelligence territoriale	6.0
1	Y4VHG811 - Evaluation de projets en intelligence territorial	2.0
1	Y4VHG812 - Gouvernance territoriale	2.0
1	Y4VHG813 - Intelligence territoriale	2.0
▼	Y4VHG8U2 - UE2-De la données à la connaiss.:traitemt,analyse,transmiss°	6.0
1	Y4VHG821 - Application des méthodes statistiques d'analyse	2.0
1	Y4VHG822 - Spatialisation de l'information	2.0
1	Y4VHG823 - Transmission formalisée de la connaissance	2.0
▼	Y4VHG8U3 - UE3 - Diagnostic et portage de projets	6.0
2	Y4VHG831 - Intelligence et diagnostic territorial	2.0
2	Y4VHG832 - Mise en oeuvre d'un cas concret	4.0
▼	Y4VHG8U4 - UE4 - Unité et diversité des Suds	6.0
2	Y4VHG841 - Gouvernance et changement social	2.0
2	Y4VHG842 - Les caractéristiques des pays des Suds	2.0
2	Y4VHG843 - Société civile et gouvernance publique	2.0
▼	Y4VHG8U5 - UE5 - Théorie du développement	6.0
1	Y4VHG851 - Economie du développement	2.0
1	Y4VHG852 - Géographie critique du développement	2.0
1	Y4VHG853 - Sociologie pragmatique et jeux d'acteurs	2.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai

15 - DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 1

Y4VHG7U1 UE1-De la donnée à la connaiss. :recens° et org. des sources

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG711 Bases de données

Y4VHG712 Enquêtes et échantillonnage

Y4VHG713 Recherche de documents et bibliographie

Y4VHG714 Sources et documents (Pays des Suds)

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif de comprendre l'organisation des bases de données les plus courantes en lien avec la problématique des Suds. Par contre lorsque les données ne sont pas disponible, il est expliqué comment procéder à une enquête. enfin, lorsque les données sont nombreuses il est expliqué comment les organiser à l'aide de modèles conceptuels de données.

OBJECTIFS

- Connaître les grandes sources de données géographiques dans le monde
- Connaître le mode de construction des données et leur degré de précision spatiale et sémantique
- Développer un esprit critique vis à vis de la fiabilité des données et de leurs sources
- Traduire des questions opérationnelles ou des hypothèses de recherche en un questionnaire
- Assurer la passation d'une enquête par questionnaire en ligne
- Analyser les résultats d'une enquête par questionnaire
- Concevoir un modèle de données (MCD ou UML)
- Savoir créer et utiliser une BD avec un SGBD client (LibreOffice Base ou Microsoft Access)

Y4VHG711 Bases de données

Crédits: 1.5

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Anne GRIFFOND-BOITIER

DESCRIPTION

L'outil présenté dans ce cours s'appuie sur le concept de base de données, en vous présentant un Système de Gestion de Base de Données, qui permet d'apporter une réponse possible au problème de gestion, d'organisation et d'échange de données.



OBJECTIFS

- Concevoir un modèle de données (MCD ou UML)
- Savoir créer et utiliser une BD avec un SGBD client (LibreOffice Base ou Microsoft Access)
- Implémenter d'un modèle de données dans un SGBD
- Traiter les données d'une BD par les requêtes

Y4VHG712 Enquêtes et échantillonnage

Crédits: 1.5

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Yohan SAHRAOUI

DESCRIPTION

Acquérir des données sous forme d'enquête

OBJECTIFS

- Traduire des questions opérationnelles ou des hypothèses de recherche en un questionnaire
- Assurer la passation d'une enquête par questionnaire en ligne
- Analyser les résultats d'une enquête par questionnaire
- Comprendre l'ensemble des registres d'action à l'échelle de l'individu (choix ; habitudes ; normes ; habitus) à l'échelle individuelle

Y4VHG713 Recherche de documents et bibliographie

Crédits: 1.5

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Marie NALLET

DESCRIPTION

Se repérer dans l'ensemble des moteurs de recherches et sources documentaires dédiés afin de porter un projet.

OBJECTIFS

- Identifier et utiliser les sources spécialisées dans sa discipline : bases de données, archives ouvertes, corpus, sites institutionnels...
- Mettre en oeuvre une méthodologie de recherche à partir d'un sujet : problématique, mots-clés, syntaxe et astuces de recherche.
- Sauvegarder ses requêtes et ses résultats.
- Connaître les règles de l'institution en matière d'éthique.
- Respecter les règles de citation pour éviter le plagiat.



- Utiliser un style bibliographique dans ses productions universitaires.
- Collecter, organiser et conserver ses références avec Zotero.
- Associer ses documents à ses références. Citer ses sources et éditer sa bibliographie.

Y4VHG714 Sources et documents (Pays des Suds)

Crédits: 1.5

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Anne GRIFFOND-BOITIER

DESCRIPTION

Comprendre les types/sources de données, les modes d'acquisition et d'organisation

OBJECTIFS

- Connaître les grandes sources de données géographiques dans le monde
- Connaître le mode de construction des données et leur degré de précision spatiale et sémantique
- Développer un esprit critique vis à vis de la fiabilité des données et de leurs sources
- Être capable de choisir des données adaptées pour répondre à une problématique donnée
- Être capable de rechercher une donnée sur Internet en utilisant des mots-clefs appropriés



Y4VHG7U2 UE2 - TIC et Territoires

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG721 Politiques en matière d'information et de communication

Y4VHG722 Société de l'information / société de la connaissance

Y4VHG723 Systèmes d'info appliqués à la gestion / planificat° terr.

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif de replacer les TIC dans ce qu'ils peuvent apporter dans le cadre de la gestion de projets de développement et/ou de coopération.

OBJECTIFS

- Comprendre les notions d'information, de donnée
- Connaître les modes de fonctionnement de la société de l'information
- Faire preuve d'un esprit critique face aux outils et aux dispositifs mis en œuvre- Connaître les concepts d'information et de communication
- Maîtriser le processus allant des données aux informations, à la communication, à la matérialisation du sens et de la relation
- Connaître théoriquement les rouages d'un système communautaire d'intelligence territoriale
- Connaissance d'outils de type SIG publics participatifs pour les villes en développement
- Développement de méthodes de mise en œuvre de ce type d'outils dans le contexte des villes en développement
- Appropriation de la notion de gouvernance urbaine
- Capacité d'analyse critique de l'effet attendu des outils et des méthodes de mise en œuvre sur la gouvernance urbaine

Y4VHG721 Politiques en matière d'information et de communication

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Cyril MASSELOT

DESCRIPTION

Comprendre et maîtriser les enjeux liés à l'accompagnement de l'aménagement et de la gouvernance par les sciences de l'information et de la communication

OBJECTIFS

- Connaître les concepts d'information et de communication
- Maîtriser le processus allant des données aux informations, à la communication, à la matérialisation du sens et de la relation



- Maîtriser une méthode d'évaluation de la communication (Cogiter)
- Connaître théoriquement les rouages d'un système communautaire d'intelligence territoriale
- Connaître les notions d'analyse et de classification documentaire élémentaires
- Décrypter les enjeux actuels et évolutifs des accès à l'information, à la communication, et aux technologies qui les portent.

Y4VHG722 Société de l'information / société de la connaissance

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Ce module permet de comprendre l'intérêt des TIC, comme moyen de communication et de facilitation de la concertation et de la prise de décision

OBJECTIFS

- Savoir reconnaître, comprendre, et analyser un système d'information
- Replacer dans leur trajectoire historique les évolutions technologiques
- Connaître les modes de fonctionnement de la société de l'information
- Faire preuve d'un esprit critique face aux outils et aux dispositifs mis en oeuvre

Y4VHG723 Systèmes d'info appliqués à la gestion / planificat° terr.

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Yohan SAHRAOUI

DESCRIPTION

Ce cours, s'inscrivant dans le champ des *critical GIS*, vise à s'interroger sur les enjeux de la géonumérisation du monde, pour explorer la manière dont l'émergence du numérique et de l'information géographique dans les sociétés des Suds modifie leur façon d'appréhender les problèmes territoriaux et environnementaux.

OBJECTIFS

- Comprendre les impacts de l'émergence du numérique à l'échelle des territoires
- Décrypter les enjeux politiques de production et diffusion de l'information géographique
- Connaître les initiatives de cartographie et SIG participatifs dans les Suds
- Effectuer une analyse critique de systèmes d'information et de jeux de données géographiques.



Y4VHG7U3 UE3 - Aménagement et gestion des territoires

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG731 Aménager le territoire en concertation

Y4VHG732 Analyse comparée des pol d'aménagement dans les Pays des Suds

Y4VHG733 Comprendre l'Aménagement du Territoire, du Nord au Sud

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif de présenter les fondements de l'aménagement du territoire et de le décliner dans le cadre des spécificités des Pays des Suds. Il est remis en perspective de la logique de mondialisation à l'œuvre actuellement.

OBJECTIFS

- Comprendre la genèse de l'idée d'aménagement du territoire
- Se situer en tant que futur professionnel
- Comprendre la diversité des acteurs dans l'aménagement des pays des Suds
- Comprendre les différences de la conduite de l'aménagement au nord et au sud
- Comprendre les conflits d'aménagement aux Suds

Y4VHG731 Aménager le territoire en concertation

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce module met l'accent sur les questions environnementales à l'intérieur des politiques d'aménagement et de développement des territoires dans les pays des Suds. Il propose une approche outillée pour soutenir la concertation des acteurs de l'aménagement du territoire en partant d'un trouble et en considérant le territoire en jeu comme un système socio-écologique situé. En prenant appui sur une expérience d'aménagement dans le cadre du Lac Buyo en Côte-d'Ivoire, le cours permet de comprendre de quelle manière les outils du diagnostic, en liant le territoire considéré comme un système et une approche en sociologie de la traduction, sont propices à la résolution de problématiques complexes territorialisées.

OBJECTIFS

- Prendre en compte les dimensions environnementales dans les projets de co-développement
- Comprendre le fonctionnement d'un projet de co-développement et son insertion territoriale
- Mettre en œuvre un projet de co-développement territorial



- Comprendre les jeux d'acteurs dans un processus décisionnel (la théorie et la pratique)
- Construire des enjeux territoriaux prenant en compte des acteurs hétérogènes

Y4VHG732 Analyse comparée des pol d'aménagement dans les Pays des Suds

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Seydou BA

DESCRIPTION

Ce cours a pour objectif de présenter les principaux enjeux d'aménagement du territoire dans le cadre des Pays des Suds.

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux autour de la ville dans les pays des Suds depuis la fin de la colonisation
- Connaître des initiatives récentes sortant du carcan « post-colonial »
- Comprendre les principes de l'informalité dans les processus de développement
- Adopter une approche critique en géographie du développement

Y4VHG733 Comprendre l'Aménagement du Territoire, du Nord au Sud

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Seydou BA

DESCRIPTION

Ce module permet d'acquérir les notions élémentaires de l'aménagement du territoire, acteurs, procédures et impact sur l'organisation de l'espace

OBJECTIFS

- Comprendre les fondements de l'aménagement du territoire en Pays des Suds
- Comprendre la diversité des acteurs dans l'aménagement des pays des Suds
- Comprendre les différences de la conduite de l'aménagement au nord et au sud
- Comprendre les conflits d'aménagement aux Suds



Y4VHG7U4 UE4 - Analyse socio-économique et diagnostic territorial

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG741 Diagnostic socio-économique de territoire

Y4VHG742 Outils au service du diagnostic

Y4VHG743 Rôle du diagnostic dans les projets de coopération

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif d'aborder la question du diagnostic territorial comme outil d'aide à la décision.

OBJECTIFS

- Connaître la notion de diagnostic
- Savoir mettre en œuvre une démarche d'analyse territoriale
- Comprendre l'importance d'un diagnostic dans un projet de développement

Y4VHG741 Diagnostic socio-économique de territoire

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Cheik OUEDRAOGO

DESCRIPTION

Ce cours permet de mettre en œuvre les techniques de diagnostic socio-économique sur la base de commandes spécifiques aux échelons départementaux.

OBJECTIFS

- Analyser une problématique et développer une réponse sous forme de plan détaillé
- Etre capable de lier des analyses à différentes échelles autour d'une même problématique
- Mobiliser des indicateurs autour d'une problématique donnée
- Réaliser des cartes en lien avec des indicateurs
- Réaliser des synthèses cartographiques
- Procéder à une analyse spatiale d'un phénomène
- Etre capable de rédiger un rapport avec insertion de tableaux, graphiques et cartes
- Etre capable de dresser une matrice d'analyse SWOT
- Etre capable de dégager des enjeux spatiaux



Y4VHG742 Outils au service du diagnostic

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Marie DOLS

DESCRIPTION

Ce cours explicitera les pré-requis nécessaires à la réalisation d'un diagnostic. La notion de diagnostic sera abordée en tant qu'outil de mobilisation des acteurs au service d'un projet. La bonne compréhension et le partage des objectifs poursuivis, est un préalable nécessaire à toute démarche de diagnostic.

OBJECTIFS

- Comprendre le diagnostic comme un outil de mobilisation
- Connaître les difficultés liées aux sources dans les Pays des Suds
- Maîtriser les étapes d'un diagnostic

Y4VHG743 Rôle du diagnostic dans les projets de coopération

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Philippe SIGNORET

DESCRIPTION

Cet enseignement vise à bien comprendre la place du diagnostic dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques publiques et à découvrir et manipuler des méthodes et outils intervenant dans la construction de diagnostics territoriaux.

OBJECTIFS

- Définir le diagnostic / Les diagnostics ;
- La place du diagnostic dans les politiques publiques vu à travers les instruments des collectivités locales ;
- La notion de diagnostic partagé : cadre, contexte et culture coopérative ;
- Méthodologie d'élaboration collective de diagnostic ;
- Analyse des potentiels territoriaux ;
- Analyse stratégique de la position des acteurs sur le territoire.



Y4VHG7U5 UE5 - Langues

Crédits: 6.0

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Les étudiants de M1 ont le choix entre plusieurs cours thématiques où des tâches orales et écrites complexes en anglais seront demandées en se basant sur la compréhension, l'appropriation et l'analyse de documents écrits et audiovisuels authentiques.

Thématiques offertes (sous réserve de modification):

- Archeology
- Environmental Politics
- Gender Issues
- History & Art History
- Language Variation
- Literature
- Media Communication

OBJECTIFS

- Comprendre des documents écrits et audiovisuels de niveau académique et/ou professionnel dans son domaine de spécialité.
- S'exprimer à l'écrit et à l'oral dans des situations de communication de la vie universitaire, sociale et professionnelle.
- Rendre compte par écrit des contenus acquis, les mettre en perspective, exprimer sa position de façon convaincante.
- Approfondir les connaissances culturelles des pays anglophones.
- Renforcer ses connaissances grammaticales et son lexique spécialisé.
- Niveau visé : B2 à C1 (intermédiaire à avancé)



Y4VHG8U1 UE1 - Intelligence territoriale

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG811 Evaluation de projets en intelligence territorial

Y4VHG812 Gouvernance territoriale

Y4VHG813 Intelligence territoriale

DESCRIPTION

L'objectif de cette UE est de présenter l'ensemble des concepts utilisés pour comprendre l'intelligence territoriale : Le territoire, la gouvernance et les outils de l'intelligence territoriale. Il est ensuite proposé un ensemble d'applications autour de l'accompagnement de projet de développement et/ou de diagnostic des territoires.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes sur lesquels se fondent les méthodes d'intelligence territoriale
- Connaître les cinq dimensions du système territoire
- Être capable d'articuler la dimension jeux d'acteurs avec les quatre autres dimensions du système territoire
- Analyser un projet en déployant l'intelligence territoriale

Y4VHG811 Evaluation de projets en intelligence territorial

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif, à partir d'un certain nombre d'exemples de projets de développement s'appuyant sur des dispositifs d'intelligence territoriale, de réfléchir et de faire le point sur l'articulation des concepts acquis, des outils et méthodes et des résultats obtenus en matière d'intelligence territoriale.

OBJECTIFS

- Articuler les concepts de territoire, d'observation et de gouvernance
- Analyser des expériences sur la base des concepts de l'intelligence territoriale
- Mobiliser des expériences de développement et analyser leurs dimensions en matière d'intelligence territoriale



Y4VHG812 Gouvernance territoriale

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce module présente trois composantes basiques de la gouvernance territoriale : La composante cognitive, c'est-à-dire la façon de penser et de comprendre le territoire donc le développement territorial ; la composante sociopolitique, c'est-à-dire la façon dont les capacités, les responsabilités et les ressources sont négociées entre les acteurs ; la composante technologique et organisationnelle, c'est-à-dire les réseaux d'acteurs et les outils pour agir sur le territoire.

OBJECTIFS

- Connaître les besoins des acteurs
- Savoir mobiliser les acteurs
- Etre capable d'identifier des acteurs en réseau
- Etre capable d'inscrire la coopération, la participation dans la conduite de projets territoriaux

Y4VHG813 Intelligence territoriale

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce cours aborde le socle de l'intelligence territoriale, c'est à dire le territoire considéré comme un système complexe. Ce module va permettre d'articuler les principaux concepts liés à l'intelligence territoriale : territoire, gouvernance et outils associés.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes sur lesquels se fondent les méthodes d'intelligence territoriale
- Connaître les cinq dimensions du système territoire
- Etre capable d'articuler la dimension jeux d'acteurs avec les quatre autres dimensions du système territoire



Y4VHG8U2 UE2-De la données à la connaissance : traitement, analyse, transmission

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG821 Application des méthodes statistiques d'analyse

Y4VHG822 Spatialisation de l'information

Y4VHG823 Transmission formalisée de la connaissance

DESCRIPTION

Cette UE vise à décrire le cheminement de la donnée et ses traitements successifs, de sa forme brute (acquisition) à sa diffusion (graphique, cartes) et passant par sa transformation (analyse statistique).

OBJECTIFS

- Maîtriser les méthodes statistiques uni et bi variées (paramètres de tendance centrale, corrélation, ...)
- Maîtriser les concepts, méthodes et outils de la statistique spatiale (concept de spatialisation, interpolation, surfaces de tendances)
- Maîtrise des outils SIG de type QGIS)
- Maîtrise des concepts, méthodes et outils liés à la formalisation des données spatiales (notion de cycle de vie de la donnée, données vectorielles, données raster,
- Maîtrise de la notion, des méthodes et outils de bases de données (modélisation des données, développement d'architectures de données, gestion, maintenance)
- Maîtrise des principes, méthodes et outils de la cartographie (sémiologie graphique, supports de transmission de l'information, choix de représentation/simplification, discrétisation ...)

Y4VHG821 Application des méthodes statistiques d'analyse

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Ce module vise à acquérir les principales méthodes d'analyse statistique univariée et bi-variée.

OBJECTIFS

- Maîtriser les terminologies en statistique
- Connaître les différents types de données
- Maîtriser les représentations graphiques
- Maîtriser les méthodes statistiques uni et bi variées (paramètres de tendance centrale, corrélation, ...)



Y4VHG822 Spatialisation de l'information

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Ce module vise à fournir aux étudiants les notions de bases de la spatialisation de l'information replacées dans l'ensemble du cycle de vie de la donnée ainsi que quelques méthodes numériques de spatialisation. Il sera consacré à la présentation des notions fondamentales de cartographie et à leur utilisation au sein du système d'information géographique QGIS.

OBJECTIFS

- Maîtriser les concepts, méthodes et outils de la statistique spatiale (concept de spatialisation, interpolation, surfaces de tendances)
- Maîtrise des outils SIG de type QGIS)

Y4VHG823 Transmission formalisée de la connaissance

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Ce module vise à comprendre les différentes étapes permettant de passer de la donnée brute à l'information (donnée traitée et représentée et enfin à la connaissance (données analysées).

OBJECTIFS

- Maîtrise des concepts, méthodes et outils liés à la formalisation des données spatiales (notion de cycle de vie de la donnée, données vectorielles, données raster,
- Maîtrise de la notion, des méthodes et outils de bases de données (modélisation des données, développement d'architectures de données, gestion, maintenance)
- Maîtrise des principes, méthodes et outils de la cartographie (sémiologie graphique, supports de transmission de l'information, choix de représentation/simplification, discrétisation ...)



Y4VHG8U3 UE3 - Diagnostic et portage de projets

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG831 Intelligence et diagnostic territorial

Y4VHG832 Mise en oeuvre d'un cas concret

DESCRIPTION

Il s'agit de présenter une démarche opérationnelle afin de mettre en place des projets et/ou d'en évaluer la portée. Il s'agit, en assimilant le territoire à un système complexe, de réarticuler un certain nombre d'étapes afin d'exploiter des données et des informations et de les réorganiser de manière graphique, tant d'un point de vue spatial (organisation spatiale en relation avec un projet donné) que temporel (dates clés permettant de suivre le déroulement d'un phénomène ou d'un projet à différentes échelles) ou organisationnel (interrelations entre les acteurs intervenants dans un projet).

OBJECTIFS

- Etre capable d'analyser l'organisation et les dynamiques spatiales d'un territoire
- Etre capable de restituer l'historique d'un territoire en relation avec un projet de développement
- Etre capable de restituer les liens entre des acteurs en lien avec une problématique de développement
- Mettre en place les outils graphiques attendus (cartes, frises, graphes causaux)
- Etre capable de dégager des enjeux spatiaux et en termes de jeux d'acteurs, en lien avec une problématique de développement

Y4VHG831 Intelligence et diagnostic territorial

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Il s'agit de présenter une démarche opérationnelle afin de mettre en place des projets en connaissance de cause, ou plutôt en connaissance de territoire, ou d'en évaluer la portée. Il s'agit, en assimilant le territoire à un système complexe, de réarticuler un certain nombre d'étapes afin d'exploiter des données et des informations et de les réorganiser de manière graphique, tant d'un point de vue spatial (organisation spatiale en relation avec un projet donné) que temporel (dates clés permettant de suivre le déroulement d'un phénomène ou d'un projet à différentes échelles) ou organisationnel (interrelations entre les acteurs intervenants dans un projet). Il s'agit à terme de permettre la réalisation d'un diagnostic qui permettra la mise en place d'un projet, ou son évaluation afin d'en comprendre le déroulement et la portée.

OBJECTIFS

- Savoir aborder le territoire comme un système
- Etre capable d'articuler trois dimensions d'évaluation d'un projet de coopération territoriale



Y4VHG832 Mise en oeuvre d'un cas concret

Crédits: 4.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif de revenir sur des approches qui permettent de mettre en place de diagnostics ou d'évaluations, portant sur des projets naissants ou opérationnels. Il ne s'agit pas de décrire leur mise en place mais de fournir une démarche afin de réfléchir à cette mise en place et/ou afin d'évaluer la portée du projet.

En partant de la notion de territoire considéré comme un système, il s'agit de sélectionner, d'acquérir puis de lier des données et des informations entre elles afin comprendre de quelle manière s'établissent les dynamiques du territoire étudié, et de quelles manières le projet de territoire s'organise. Sur la base d'un cas concret, l'approche permet de dégager des enjeux sur la base de données et d'informations quantitatives et qualitatives, afin de dégager des actions concrètes, d'aménagement ou de mise en œuvre de projet de coopération.

OBJECTIFS

- Etre capable d'analyser l'organisation et les dynamiques spatiales d'un territoire
- Etre capable de restituer l'historique d'un territoire en relation avec un projet de développement
- Etre capable de restituer les liens entre des acteurs et d'en déduire des jeux d'acteurs en lien avec une problématique de développement
- Mettre en place les outils graphiques attendus (cartes, frises, graphes causaux)
- Etre capable de dégager des enjeux spatiaux et en termes de jeux d'acteurs, en lien avec une problématique de développement



Y4VHG8U4 UE4 - Unité et diversité des Suds

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG841 Gouvernance et changement social

Y4VHG842 Les caractéristiques des pays des Suds

Y4VHG843 Société civile et gouvernance publique

DESCRIPTION

Cette unité a pour objectif de montrer dans quelle mesure la société civile est incontournable pour porter des projets de coopération. Par ailleurs les caractéristiques des Pays des Suds sont exposées.

OBJECTIFS

- Comprendre les logiques de développement dans les Pays des Suds
- Comprendre le rôle de la société civile dans le développement

Y4VHG841 Gouvernance et changement social

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Bruno ANGSTHELM

DESCRIPTION

Il s'agit de penser le changement social dans les territoires grâce à des approches nouvelles de gouvernance dans les projets de développement. À partir de quelques expériences très concrètes dans des pays africains, il s'agira de percevoir la manière dont les acteurs concernés (ONG, syndicat, sociaux, etc.) ont conçu de nouvelles pratiques de changement social et les ont mis en oeuvre dans leur territoire (territoire, État, sous-région, international, etc.).

OBJECTIFS

- Comprendre la place et le rôle de la société civile dans le développement en Afrique
- Etre capable d'expliquer le lien entre société civile et instance publiques



Y4VHG842 Les caractéristiques des pays des Suds

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Fabrice BALANCHE

DESCRIPTION

Ce cours aborde la question du développement des Pays des Suds dans le cadre de la mondialisation et pose les bases de la compréhension de la notion de développement.

OBJECTIFS

- Maîtriser la typologie des Pays des Suds en fonction d'indicateurs clés
- Maîtriser le concept de développement
- Maîtriser les théories explicatives du sous-développement
- Comprendre les principes de l'aide au développement

Y4VHG843 Société civile et gouvernance publique

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Bruno ANGSTHELM

DESCRIPTION

Il s'agit de décrire la manière dont les sociétés civiles africaines contribuent à faire évoluer la gouvernance de leur pays, dans un contexte de transition démocratique et de compétition géopolitique exacerbée.

OBJECTIFS

- Comprendre ce que signifie le changement social
- Etre capable d'analyser les déterminants du changement social en lien avec un projet
- Maîtriser le concept de participation
- Maîtriser le concept de gouvernance



Y4VHG8U5 UE5 - Théorie du développement

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG851 Economie du développement

Y4VHG852 Géographie critique du développement

Y4VHG853 Sociologie pragmatique et jeux d'acteurs

DESCRIPTION

Savoir mobiliser de nouvelles approches du développement avec un regard critique.

OBJECTIFS

- Analyser les transformations sociétales et environnementales des territoires dans la mondialisation
- Adopter une approche critique en géographie du développement
- Décrypter les enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques dans les Suds
- Comprendre le fonctionnement de la gestion communautaire des ressources
- Comprendre les principales théories du développement
- Connaître les indicateurs de mesure du développement

Y4VHG851 Economie du développement

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Fabien LABONDANCE

DESCRIPTION

L'objectif du cours économie du développement vise à donner aux étudiants les connaissances de base visant à comprendre les principales théories du développement. Après une introduction donnant quelques définitions de la notion de développement et des repères historiques, le premier chapitre aborde les définitions et les mesures du développement de la pauvreté : approches monétaires et économiques, indicateurs sociaux du développement, approches multidimensionnelles. Ensuite, les différents facteurs et stratégies de développement sont présentées : après un point sur les explications traditionnelles du sous-développement, les stratégies macroéconomiques et microéconomiques du développement sont détaillées. Finalement, le rôle des institutions internationales sont abordés : les politiques d'ajustement structurels du FMI, les politiques de lutte contre la pauvreté.

OBJECTIFS

- Comprendre les principales théories du développement
- Connaître les indicateurs de mesure du développement
- Maîtriser les facteurs du développement
- Connaître les stratégies de développement à différentes échelles



Y4VHG852 Géographie critique du développement

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Yohan SAHRAOUI

DESCRIPTION

Ce cours propose une approche critique en géographie du développement pour penser les transformations sociétales et environnementales des Suds par le bas. A partir d'approches théoriques, et surtout d'exemples dans les Suds en général, et les mondes africains en particulier, il interroge les dynamiques socio-spatiales contemporaines de ces sociétés dans la mondialisation à différentes échelles. Après avoir posé les briques théoriques de positionnement du cours, entre géographie critique du développement et études des transformations sociétales, il s'agit de définir la mondialisation autour de différentes notions (territoires, réseaux, mobilité, urbanisation, etc.). A partir des dynamiques de hiérarchisation des espaces et de régionalisation, ce cours montre ensuite l'importance du territoire et du niveau local pour penser les transformations sociétales dans la mondialisation face aux nouveaux équilibres mondiaux liés aux urgences sociales et environnementales. Il met en lumière le rôle des acteurs aux différentes échelles, les différents acteurs économiques, les Etats et les organisations internationales. Les notions d'Anthropocène et de transition offrent ensuite un cadre pour penser des logiques de la mondialisation, en questionnant les « limites planétaires », les « révolutions agricoles » et la transition écologique et énergétique. A partir de ces constats, la gestion communautaire des ressources peut apparaître comme une solution efficace pour une transition écologique. Ce cours insiste également sur des méthodologies et des difficultés pour évaluer la mondialisation, en mettant essentiellement l'accent sur la place de l'informel et sur les valeurs données à l'environnement.

OBJECTIFS

- Analyser les transformations sociétales et environnementales des territoires dans la mondialisation
- Adopter une approche critique en géographie du développement
- Décrypter les enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques dans les Suds
- Comprendre le fonctionnement de la gestion communautaire des ressources

Y4VHG853 Sociologie pragmatique et jeux d'acteurs

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Simon CALLA

DESCRIPTION

Ce cours a pour ambition d'introduire les étudiants la sociologie pragmatique et plus particulièrement à la sociologie de la traduction. Il s'agit de comprendre de quelle manière il est possible d'accompagner des coopérations entre des acteurs hétérogènes, en se fondant sur les 4 étapes proposées par Callon et Latour. De la définition d'un trouble à l'intéressement puis à l'enrôlement et enfin à la mobilisation, il s'agit de déployer des outils à chaque étape afin de favoriser les portages de projet de coopération.

OBJECTIFS

- Comprendre la théorie de l'acteur réseau
- Connaître les étapes de la sociologie de la traduction
- Mettre en lien les outils avec des cas concrets



16 - STRUCTURE DU MASTER 2

Semestre 09

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
▼	Y4VHG9U1 - UE1 - Projet tuteuré	6.0
1	Y4VHG911 - Encadrement	3.0
1	Y4VHG912 - Organisation et suivi de projet	3.0
A	Y4VHG9U2 - UE2 - Anglais	6.0
▼	Y4VHG9U3 - UE3 - Développement local, gouvernance et observation	6.0
1	Y4VHG931 - Développement local, gouvernance et observation	2.0
1	Y4VHG932 - Méthodes et pratiques de l'observation territoriale	2.0
1	Y4VHG933 - Observation et territoire numérique	2.0
▼	Y4VHG9U4 - UE4 - Villes et campagnes des pays des Suds	6.0
1	Y4VHG941 - Gestion et politiques urbaines dans les Pays des Suds	2.0
1	Y4VHG942 - Modifications urbaines et déplacements	2.0
1	Y4VHG943 - Mutations et dynamiques dans les Pays des Suds	2.0
▼	Y4VHG9U5 - UE5 - Gestion et évaluation de projets	6.0
1	Y4VHG951 - Evaluation des projets de co-développement	2.0
1	Y4VHG952 - Gestion de projet professionnel	2.0
1	Y4VHG953 - Principes et outils de gestion de projets	2.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai

Semestre 10

PÉRIODE	INTITULÉ	CRÉDITS
2	Y4VHGXU1 - Stage de fin d'études	30.0

Période 1 : octobre à janvier, Période 2 : février à mai, Toute l'année (A) : octobre à mai



17 - DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 2

Y4VHG9U1 UE1 - Projet tuteuré

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG911 Encadrement

Y4VHG912 Organisation et suivi de projet

DESCRIPTION

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels (Bureau d'étude en aménagement/environnement, Collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, Bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en œuvre d'un SIT, Chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données spatialisées, Organisation non gouvernementale, association).

OBJECTIFS

- Etre capable de répondre à une commande problématisée.
- Etre capable de travailler en équipe dans un temps limité.
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe

Y4VHG911 Encadrement

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

A partir de groupes de travail constitués par les enseignant.es, il est attribué aux groupes de travail constitués en format Nord/Sud. A partir d'une revue de littérature et de la mobilisation de cas d'études documentés, il s'agit de répondre à une question complexe sous un format scientifique très réduit (15 pages), à distance en collaboration entre des étudiant.e.s Sud et Nord.

OBJECTIFS

- Etre capable de répondre à une commande problématisée.
- Etre capable de travailler en équipe dans un temps limité.
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe



Y4VHG912 Organisation et suivi de projet

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels (Bureau d'étude en aménagement/environnement, Collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, Bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en œuvre d'un SIT, Chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données spatialisées, Organisation non gouvernementale, association).

OBJECTIFS

- Répondre à une problématique de développement
- Effectuer un état de l'art scientifique
- Poser des hypothèses en lien avec une problématique
- Rédiger un rapport synthétique sur une question scientifique



Y4VHG9U2 UE2 - Anglais

Crédits: 6.0

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Les étudiants de master ont le choix entre un cours d'anglais à visée professionnelle et un cours d'anglais pour la recherche :

- - English for Professional Purposes
- - English for Research Purposes

OBJECTIFS

Savoir communiquer avec sa communauté de travail à l'écrit comme à l'oral, en particulier :

- se documenter et assurer la veille informationnelle dans son domaine
- échanger par voie électronique pour toute demande d'information, prise de RV, répondre à des questions
- argumenter, soutenir, réfuter des prises de position dans son domaine de façon claire et diplomatique
- présenter à l'oral de façon formelle les objectifs, méthodes et résultats de son stage/sa recherche.
- répondre oralement en direct à des questions concernant son stage/sa recherche

Niveau visé : B2 à C1 (intermédiaire à avancé)



Y4VHG9U3 UE3 - Développement local, gouvernance et observation

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG931 Développement local, gouvernance et observation

Y4VHG932 Méthodes et pratiques de l'observation territoriale

Y4VHG933 Observation et territoire numérique

DESCRIPTION

Cette UE a pour objectif de présenter les modalités de mise en œuvre d'outils permettant la structuration de bases de données, de la compréhension des attentes d'un ensemble d'acteurs à la mobilisation des données et informations, afin de porter des projets de diagnostic territorial et de co-développement en Pays des Suds.

OBJECTIFS

- Savoir aborder un territoire à observer, sous l'angle de la complexité
- Savoir mobiliser et articuler les données et informations requises
- Etre capable de mobiliser des acteurs à toutes les étapes de la réalisation des outils d'observation

Y4VHG931 Développement local, gouvernance et observation

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Serge PONS

DESCRIPTION

Ce cours présente des cas concrets de mise en place d'outils de structuration de bases de données et d'observation en pays des Suds. L'exemple est pris de démarches de mutualisations de données et d'information au Mali dans le cadre de la décentralisation enclenchée, notamment d'un dispositif de veille économique régional.

OBJECTIFS

- Savoir étudier la faisabilité d'un projet
- Savoir étudier les opportunités de partenariat et de financement Les compétences d'animation et d'appui conseil
- Etre capable de repérer et mettre en relation les acteurs majeurs pour favoriser le partage d'informations et d'éléments communs dans une optique de gouvernance
- Savoir prendre en compte les différents points de vue et d'intérêt des acteurs pour appuyer la négociation d'accords satisfaisant les parties
- Mobiliser et animer des instances de concertation dans le cadre d'une démarche de projet de territoire
- Analyser la demande du porteur de projet pour lui proposer une offre de service adaptée et réaliste
- Savoir observer, analyser ce qui se fait sur d'autres territoires



Y4VHG932 Méthodes et pratiques de l'observation territoriale

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Cheik OUADREOGO

DESCRIPTION

Ce cours présente une approche de l'observation qui s'appuie sur le principe suivant : trouver les moyens conceptuels, méthodologiques et techniques de valoriser au mieux l'ensemble des données à disposition que ce soit les Bases de Données (BD) disponibles sur Internet ou via d'autres sources et/ou les données acquises dans le cadre de projets ou d'études particuliers, partant du principe que toute donnée peut être valorisable si tant est que l'on puisse correctement en identifier le potentiel. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de ce que nous appelons « Intelligence territoriale »

OBJECTIFS

- Maîtriser la notion d'observation territoriale
- Maîtriser les approches de mise en œuvre de dispositifs d'observation
- Maîtriser les dimensions informationnel-indicateur, organisationnelle, technologique
- Etre capable de mesurer les intérêts et les limites de ce type d'outils

Y4VHG933 Observation et territoire numérique

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Thierry AMIRAUT

DESCRIPTION

Ce cours permet de comprendre la logique de l'observation, comme un outil de l'intelligence territoriale pour améliorer la gouvernance d'un territoire et soutenir l'aide à la décision. Il s'applique aux territoires faiblement décrits institutionnellement, par des données et informations. Il s'agit de s'appuyer sur des techniques spécifiques pour collecter (moissonner) données et informations à partir du WEB et d'en analyser les résultats.

OBJECTIFS

- Etre capable de mobiliser des outils pour extraire des données et information du WEB
- Etre capable d'analyser les données extraites
- Pouvoir utiliser les données et information pour répondre à une problématique d'observation et de développement territorial



Y4VHG9U4 UE4 - Villes et campagnes des pays des Suds

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG941 Gestion et politiques urbaines dans les Pays des Suds

Y4VHG942 Modifications urbaines et déplacements

Y4VHG943 Mutations et dynamiques dans les Pays des Suds

DESCRIPTION

Cette UE vise à comprendre quelles sont les mutations à l'œuvre dans les Pays des Suds, en termes de dynamiques socio-économiques. Il permet en outre de scruter plus attentivement des logiques spécifiques à ces pays, comme les situations "informelles" autour des réseaux urbains ou les relations ville-campagne qui sont très spécifiques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les dynamiques socio-économiques à l'œuvre dans les Pays des Suds
- Comprendre certaines logiques informelles
- Comprendre l'articulation entre ville et campagne en Pays des Suds

Y4VHG941 Gestion et politiques urbaines dans les Pays des Suds

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Yohan SAHRAOUI

DESCRIPTION

Ce cours s'intéresse tout particulièrement à la question des services en réseaux dans les villes des Suds, avec une focale spécifique sur l'Afrique. Il s'agit de dépasser la vision focalisée sur les questions d'équipement pour analyser les usages de ces services, comme les situations "informelles" autour des réseaux urbains sans les restreindre aux réseaux « officiels » (ou « conventionnels »).

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux autour des réseaux techniques urbains et leur modification
- Connaître les modes d'exploitation des réseaux (concessions, régies, ...)
- Maîtriser une lecture sociotechnique de ces dispositifs
- Décrypter les enjeux sous-jacents et les jeux d'acteurs



Y4VHG942 Modifications urbaines et déplacements

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Marie DOLS

DESCRIPTION

Ce cours apporte un éclairage sur les évolutions des villes du sud et sur la nécessité d'encadrement de leur développement. Les propositions pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques de planification aborderont de manière concrète, pragmatique et objective les conditions de réussite et contraintes posées.

OBJECTIFS

- Etre capable de comprendre le développement dans les villes des Pays des Suds
- Maîtriser les méthodes de planification adaptées au contexte des villes des Pays des Suds

Y4VHG943 Mutations et dynamiques dans les Pays des Suds

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Frédéric GROSJEAN

DESCRIPTION

Ce cours complète le cours relatif aux caractéristiques des Pays des Suds. Il vise à donner des clés de lectures sur les dynamiques socio-économiques à l'œuvre.

OBJECTIFS

- Etre capable de comprendre les dynamiques actuelles dans les Pays des Suds
- Etre en mesure de faire évoluer la typologie relative aux caractéristiques des Pays des Suds.



Y4VHG9U5 UE5 - Gestion et évaluation de projets

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VHG951 Evaluation des projets de co-développement

Y4VHG952 Gestion de projet professionnel

Y4VHG953 Principes et outils de gestion de projets

Y4VHG951 Evaluation des projets de co-développement

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Philippe SIGNORET

DESCRIPTION

Ce cours fournit l'ensemble des connaissances pour évaluer la gestion d'un projet.

OBJECTIFS

- Connaissance la méthode du cadre logique
- Connaissance de la méthode de l'arbre à problèmes
- Connaissance de la méthode SWOT
- Evaluer un projet

Y4VHG952 Gestion de projet professionnel

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Malette OSE

DESCRIPTION

Ce cours a pour objectif de fournir un ensemble de connaissances afin d'accompagner les étudiant.es à réaliser leur projet professionnel.



OBJECTIFS

- S'approprier la démarche de construction du projet personnel et professionnel,
- Découvrir le monde professionnel,
- Réaliser le bilan de ses expériences,
- Identifier ses compétences issues de sa formation,
- Se questionner sur ses motivations,
- Perfectionner ses outils de communication,
- Cibler son marché,
- Rechercher un stage ou une alternance,
- Préparer un projet personnel et professionnel.

Y4VHG953 Principes et outils de gestion de projets

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Philippe SIGNORET

DESCRIPTION

Ce cours a pour objectif de fournir les bases de la gestion de projet, qu'il soit de coopération ou d'aménagement.

OBJECTIFS

- Gérer des projets de co-développement
- Rédiger une réponse à un appel à projet de développement ou co-développement
- Réaliser un cahier des charges
- Publier un marché public (en France)



Y4VHGXU1 Stage de fin d'études

Crédits: 30.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)



18 - CALENDRIER DES EXAMENS

18.1 M1 GAED parcours AGPS, SUP-FC

Session 1

24-05-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VHG7U4	UE4 - Analyse socio-économique et diagnostic territorial
10:30 - 12:30	2	Y4VHG7U3	UE3 - Aménagement et gestion des territoires
14:00 - 16:00	2	Y4VHG8U4	UE4 - Unité et diversité des Suds
16:30 - 18:30	2	Y4VHG8U5	UE5 - Théorie du développement



Session 2

23-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VHG7U4	UE4 - Analyse socio-économique et diagnostic territorial
10:30 - 12:30	2	Y4VHG7U3	UE3 - Aménagement et gestion des territoires
14:00 - 16:00	2	Y4VHG8U4	UE4 - Unité et diversité des Suds
16:30 - 18:30	2	Y4VHG8U5	UE5 - Théorie du développement



18.2 M2 GAED parcours AGPS, SUP-FC

Session 1

25-01-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VHG9U3	UE3 - Développement local, gouvernance et observation
10:30 - 12:30	2	Y4VHG9U4	UE4 - Villes et campagnes des pays des Suds
14:00 - 16:00	2	Y4VHG9U5	UE5 - Gestion et évaluation de projets

Session 2

23-08-2027			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VHG9U3	UE3 - Développement local, gouvernance et observation
10:30 - 12:30	2	Y4VHG9U4	UE4 - Villes et campagnes des pays des Suds
14:00 - 16:00	2	Y4VHG9U5	UE5 - Gestion et évaluation de projets

19 - GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale
AGE : Administration et Gestion des Entreprises
ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen
ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique
CC : Contrôle Continu
CdeC : Centre de Certification
CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie
CLA : Centre de Linguistique Appliquée
CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CT : Contrôle Terminal
CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)
CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAP : Demande d'Admission Préalable: elle est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.
DAP : La Demande d'Admission Préalable (DAP) est une procédure d'inscription obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, résidant en France ou dans un pays étranger.
Demi-vitesse : C'est un rythme adapté aux personnes ne pouvant suivre leurs études à plein temps. L'étudiant qui choisit la demi-vitesse va suivre un semestre de cours (au lieu de deux) sur une année universitaire d'octobre à mai. Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai.
DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription
DM : Devoir à la Maison
DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique

E

ECUE : Élément Constitutif des Unités d'Enseignement
EAD : Enseignement À Distance
ETP : Études Territoriales et Politiques
ENT : Environnement Numérique de Travail
ECandidat : Logiciel de candidature



EPeda : Logiciel d'inscription

EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.

ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

F

FAQ : Foire aux questions

FIT-EST : Fédération Interuniversitaire du Télé-Enseignement de l'Est

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE : Français Langue Etrangère

FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroître une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

O

OPCO : OPérateur de COmpétences

P

PÉRIODE : L'année est décomposée en deux périodes : la période 1 d'octobre à janvier et la période 2 de février à mai.



R

RU : Restaurant Universitaire

S

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

SUMPPS : Service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur

ST : Sciences et Techniques

T

TOEIC : Test of English for International Communication

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

U

UMLP : Université Marie et Louis Pasteur

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VES : Validation des Etudes Supérieures

VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

• SUP-FC

Suivez l'actualité du SUP-FC

sup-fc.umlp.fr

